

Dans tous les cas, prévenir le médecin de prévention et déclarer l'accident (selon le type et le niveau de blessure, la déclaration en accident du travail n'est pas systématique mais une trace de l'incident doit en être conservée en cas de complication ultérieure).

Accident exposant au sang ou à des produits biologiques (piqûres, coupures ou projections)

Conduite à tenir dans l'immédiat

- Nettoyer immédiatement la plaie à l'eau courante et au savon,
- Désinfecter la plaie par trempage avec un temps de contact d'au moins 5 minutes dans un dérivé chloré (Dakin) ou un dérivé iodé type polyvidone (à défaut, de l'alcool médical à 70°),
- En cas de projections sur les muqueuses (l'œil en particulier), rincer immédiatement pendant au moins 10 minutes au sérum physiologique ou avec de l'eau courante.

Ultérieurement

- Procéder rapidement à l'évaluation du risque infectieux en particulier pour VIH, VHB et VHC avec le médecin de prévention. Le risque d'exposition au VIH nécessite de contacter sans délai le médecin référent afin d'évaluer l'exigence de la mise en œuvre d'un traitement prophylactique. Un protocole rédigé avec le médecin de prévention doit être affiché dans les laboratoires à risques indiquant en particulier les coordonnées du médecin référent.

Accident d'exposition aux eaux usées

Conduite à tenir dans l'immédiat (cf. ci-dessus)

Ultérieurement

- Vérifier la validité de la vaccination anti-tétanique: les intervalles des rappels de vaccination chez l'adulte sont de 20 ans entre 25 et 65 ans. Devant une plaie, il est recommandé d'administrer immédiatement le vaccin si la personne n'est pas à jour de ses vaccinations antérieures. Les plaies à risque élevé (en contact direct avec la terre, des débris telluriques ou végétaux, ou causées par des animaux), peuvent nécessiter, l'injection de gamma-globulines spécifiques en plus du rappel vaccinal.
- Le contact cutané ou muqueux d'une plaie ou d'une peau saine macérée par immersion prolongée dans une eau infectée par les urines de rongeurs doit faire craindre le risque de leptospirose. La survenue d'une fièvre élevée avec frissons, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires diffuses, en moyenne 4 à 14 jours après l'exposition, doit faire rechercher systématiquement la maladie et conduire à la prescription d'un traitement antibiotique approprié. Pour les travaux exposants, les mesures de protection individuelle (gants, bottes ou cuissardes, lunettes de protection) sont à privilégier. Il existe un vaccin efficace dont l'indication est toujours posée de manière individuelle en fonction de l'évaluation du risque.

Morsure par un animal suspect

- Toute plaie provoquée par un mammifère sauvage suspect, en particulier dans un pays en voie de développement, doit faire craindre le risque de rage. Outre un nettoyage et une désinfection efficace de la plaie (cf. ci-dessus), il faut prendre contact au plus vite (dans les 24 premières heures) avec un centre anti-rabique afin de débiter une vaccination « thérapeutique ». En effet, une fois déclarée, la maladie est toujours mortelle. Toute personne missionnée à l'étranger, en particulier dans des conditions d'isolement sanitaire, doit consulter le médecin de prévention afin d'évaluer les indications d'une vaccination préventive et d'obtenir les coordonnées d'un centre antirabique dans le pays visité. Toute personne vaccinée doit bénéficier rapidement d'une injection de rappel après morsure suspecte.

➤ Toute plaie profonde doit bénéficier d'un examen médical spécialisé, à la recherche de lésions profondes et/ou de corps étranger.

Intervention des secours en cas de malaise ou d'accident dans un laboratoire ou une animalerie de niveau de sécurité biologique 3

Ce document liste les éléments nécessaires à la rédaction d'une procédure d'intervention des secours en laboratoire ou animalerie de confinement de niveau 3.

En préambule

Le règlement intérieur doit prévoir la présence simultanée obligatoire d'au moins deux personnes dans une zone confinée. S'il arrive qu'une personne s'y trouve seule, elle doit impérativement disposer d'un dispositif d'alerte pour travailleur isolé (DATI). Dans ce cas, une autre personne, au fait des procédures d'urgence, doit être présente au laboratoire pour pouvoir intervenir rapidement.

Ce qu'il faut prévoir

AU SEIN DE L'UNITÉ

- Disposer d'une liste à jour des pathogènes et/ou OGM manipulés afin de pouvoir transmettre rapidement ces informations aux secours qui vont intervenir.
- Disposer de la liste affichée et tenue à jour des secouristes (SST, PSC1) habilités à pénétrer dans la zone confinée.

Il est en effet vivement recommandé de former au secourisme les personnels autorisés à travailler dans le confinement plutôt que de faire intervenir des SST ou PSC1 non habitués à y entrer.

- Préciser l'attitude à avoir face à la victime (ne pas donner à boire ou à manger...) dans l'attente des secours.
- Lister le matériel d'urgence nécessaire et indiquer où il se trouve. Renouveler les produits périmés s'il y a lieu.
- Afficher la procédure adoptée (voir ci-dessous « Avec les services de secours ») et connaître les :
 - numéros de téléphone à appeler (appel direct des secours ou via un service interne) ;
 - renseignements à donner (voir ci-dessous « Au moment de l'accident »).

Les moyens d'appeler les secours doivent exister à l'intérieur de la zone confinée (arrêté du 16 juillet 2007). Ils sont utilisés pour alerter les secours extérieurs selon la procédure adoptée, par toute personne présente dans la zone confinée, ou par les SST ou PSC1 habilités

AVEC LES SERVICES DE SECOURS

- Identifier le service de secours (SAMU ou pompiers) à appeler préférentiellement. Ce service doit disposer des plans des locaux.
- Une fois ce service identifié, établir ses modalités d'intervention :
 - Définir si les tenues de protection pour les secours sont fournies par le laboratoire ou apportées par le service de secours. Ces tenues doivent pouvoir être mises rapidement (préciser le détail des tenues : combinaison, masque, charlotte, 2 paires de gants...).

- Une victime inconsciente ou invalide pourra-t-elle être transférée dans le sas ou à l'extérieur par les personnels du laboratoire, ou les secours vont-ils devoir pénétrer dans la zone confinée ?

Remarque

2 à 3 personnes ainsi qu'un brancard (plan rigide de type Baxstrap) sont nécessaires pour transporter une personne inconsciente dans les meilleures conditions.

- La configuration des sas « personnels » permet-elle le passage d'un brancard ? À défaut, est-il possible de passer par le sas « matériel » ? Est-il possible d'inactiver l'asservissement des portes et si oui, comment ?
- Si la configuration des locaux ne permet pas l'utilisation d'un plan rigide, quelles solutions alternatives faut-il envisager pour extraire une personne inconsciente ?
- **Organiser une visite des locaux et un exercice avec le service de secours identifié pour vérifier la faisabilité de la procédure et répondre aux questions que peuvent se poser les personnels du service de secours.**

POUR PORTER SECOURS À LA VICTIME

- Préciser qui procède au déshabillage/décontamination de la victime et comment y procéder en fonction de la nature de l'accident :
 - Envisager les différents cas de figure : victime valide, blessée, invalide ou inconsciente...
 - Vérifier toute trace de souillure et/ou d'effraction des EPI.
 - Détailler la procédure d'enlèvement des EPI (ordre à respecter, sens de découpe d'une combinaison).
- Préciser l'ordre d'enlèvement des différents éléments de la tenue après intervention.
- Prévoir leur devenir ainsi que celui de tout matériel utilisé, potentiellement contaminé (procédure de décontamination, élimination en DASRI).

Il faut s'assurer de la compréhension par toute personne amenée à travailler dans le confinement, des consignes de sécurité et d'intervention en urgence.

Pour cela, une version anglaise de ces documents est indispensable dans tout laboratoire susceptible d'accueillir des personnels non francophones.

Au moment de l'accident

- Lors de l'appel au service de secours, préciser :
 - qu'il s'agit d'un confinement de niveau 3,
 - quels sont les risques liés aux pathogènes et/ou OGM manipulés (notamment si transmission aéroportée ou non),
 - s'il s'agit d'un malaise ou d'un accident d'une personne, comportant ou non un problème technique comme le renversement, la dissémination d'une culture, d'un dégât des eaux, la libération d'animaux...
- Identifier clairement un interlocuteur sachant répondre aux questions des secours à leur arrivée (en effet, plusieurs interlocuteurs génèrent un flux d'informations difficile à intégrer).